

DÉROGATIONS MINEURES
N^{OS} 841, 842 ET 847

AVIS PUBLIC est par les présentes donné qu'à sa séance ordinaire qui se tiendra le lundi 6 octobre 2008, à 20 h, en la salle du conseil, 13665, boulevard de Pierrefonds, le conseil d'arrondissement statuera sur les demandes de dérogations mineures au règlement de zonage 1047 de l'ancienne Ville de Pierrefonds pour les immeubles suivants :

<u>Études</u>	<u>Lieux de dérogation</u>	<u>Nature</u>
841	4690, rue Robitaille Lot 1 899 725	Permettre en zone résidentielle RA que la cour avant au coin nord-est du bâtiment existant, soit de 4,8 m au lieu du 6 m requis, tel qu'indiqué au certificat de localisation numéro 13491, minute 16316, préparé par l'arpenteur géomètre Marcel Turcotte.
842	4571, rue Foster Lot 1 348 292	Permettre en zone résidentielle RA que la cour latérale, côté nord-ouest du bâtiment existant soit de 0,86 m au lieu du 1 m requis, tel qu'indiqué au certificat de localisation numéro 46707-1, minute 1791, préparé par l'arpenteur géomètre Pierre Cardinal.
847	13468, rue Huntington Lot 1 368 826	Permettre en zone résidentielle RA : <ul style="list-style-type: none">• que la piscine hors terre existante soit située à 1,06 m de la ligne de lot arrière au lieu du 1,5 m requis;• que le coin sud-ouest de la terrasse existante soit situé à 1,20 m de la ligne de lot latérale au lieu du 2 m requis et à 1,64 m de la ligne de lot arrière au lieu du 4 m requis; tel qu'indiqué au certificat de localisation numéro 10 097, minute 18 698, préparé par l'arpenteur géomètre Alexandre Cusson.

AVIS est également donné que toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à ces demandes au cours de cette séance.

DONNÉ À MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO
ce quatorzième jour du mois de septembre de l'an 2008.

Suzanne Corbeil, avocate
Directeur du bureau d'arrondissement et
Secrétaire d'arrondissement

/nl